

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Line Pellerin,	siège 3
François Page,	siège 4
René St-Pierre,	siège 6

Le conseiller suivant est absent :

Benoit Lussier,	siège 2
Saül Bergeron	siège 5

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbal du 12 août 2024.
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2024.
4. Informations / comités
 - Loisirs
 - Régie des déchets
 - Régie incendie
 - Bibliothèque
 - CDÉ
 - MADA
 - MRC
 - Municipalité
5. Administration
 - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer.
 - 5.2 Adoption Règlement 213-2024 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
 - 5.3 Adoption Politique 009-2024 Tolérance zéro.
 - 5.4 Nomination personnes désignées pour l'application de la Politique Tolérance zéro.
 - 5.5 Adoption Politique 010-2024 Remboursement.
 - 5.6 Adoption Politique 011-2024 Reconnaissance.
 - 5.7 Adoption Politique 012-2024 Dons et commandites.
 - 5.8 Résolution 7^e Programmation de la TECQ pour investir le montant restant sur la mise à niveau des égouts pluviaux de la rue De Courval et sur l'amélioration énergétique des immeubles municipaux.
 - 5.9 Appel d'offres : Panneau lumineux.
6. Varia et Affaires nouvelles
 - 6.1 Permis de construction des mois de juillet et août 2024.
7. Période de questions
8. Clôture de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles »
soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.
Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2024

2024-09-102

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal
de la séance ordinaire tenue le 12 août 2024;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-
verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé.
Adopté

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024

2024-09-103

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal
de la séance ordinaire tenue le 26 août 2024;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-
verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Page
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé.
Adopté

4. INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Merci aux organisateurs du Jonction des Arts
- Prochaine activité : Show d'humour le 19 octobre
- La prochaine rencontre est prévue pour le 19 septembre

RÉGIE DES DÉCHETS

- Aucune réunion

RÉGIE INCENDIE

- Aucune réunion

BIBLIOTHÈQUE

- Ouverture les lundis de 17 h à 18 h 30
- Deux ateliers sont prévus pour l'automne en collaboration avec les bibliothèques
des municipalités voisines soit :
 - 12 septembre : Lactofermentation
 - 19 octobre : Mentastics – Trager
 - Pour informations voir à la bibliothèque d'Aston

CDÉ

- Les Artisans du p'tit café ont retiré leurs articles des tablettes du p'tit café. Le Cercle des Fermières d'Aston-Jonction a comblé les espaces par les articles de ses membres.
- La prochaine rencontre a lieu le 10 septembre prochain.

MADA

- La prochaine réunion est prévue pour la semaine prochaine.

MRC

- Le prochain atelier de travail est prévu pour le 10 septembre.

MUNICIPALITÉ

- Travaux pour stationnement municipal.
- Citation de l'église : reporté en attente des projets de la Fabrique.
- Agrandissement de la cabane des loisirs : dossier à revoir, la soumission reçue est plus élevée que les estimations préliminaires.
- Le rôle et les avis d'évaluations seront déposés ce mois-ci à la municipalité, il y aura une consultation possible au bureau municipal ou par téléphone. Un avis public sera publié lorsque les documents seront reçus.
- Les panneaux historiques au parc Zoé Gosselin sont posés. Remerciement à Alain Dubuc.
- Égouts pluviaux de la rue de Courval et amélioration des systèmes énergétiques des bâtiments (Portes et chauffage) (TECQ).
- FRR volet 2 : dépôt prochain conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Chèques			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paiement
RIGIDBNY	Paiement 9/12	3 808,96 \$	7269
MRC Nicolet-Yamaska	Service d'inspection	13,24 \$	7270
Marius Marcoux	Potence et luminaire pour 10e rang	937,05 \$	7271
Réfrigération S. P. Inc	Réparation air climatisé 1300, rue principale	179,64 \$	7272
La belle Québécoise	Diesel	69,20 \$	7273
Mégaburo	Copie Nb et couleur	31,89 \$	7274
Burocitation	Papeterie, papier, journaux	454,69 \$	7275
Home Hardware	Matériaux panneaux historique (FRRv2)	51,50 \$	7276
Stantec	études Préliminaires et conception eaux usées	10 508,72 \$	7277
Mun. Saint-Léonard d'Aston	Activité Lacto-fermentation	50,00 \$	7278
Ressources nat. et forêts	Avis de mutation	6,00 \$	7279
	Total des chèques	16 110,89 \$	

Virements bancaires			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paielement
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	322,46 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Bureau municipal (par 2 mois)	138,86 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (par 2 mois)	104,56 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Garage Municipal (par 2 mois)	51,19 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire période 32 à 36 (5 semaines)	1 695,75 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire période 32 à 36 (5 semaines)	5 027,75 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire période 32 à 36 (5 semaines)	2 808,31 \$	Vir. bancaire
Greco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Desjardins	Paielement de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Duoénergie graphique	Alupanel 2e paielement ET panneaux (FRRV2)	965,94 \$	Vir. bancaire
Claude Morin	Peinture pour panneaux (FRRV2)	103,44 \$	Vir. bancaire
Line Pellerin	Dalles et chaises (FRRV2)	153,06 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Remboursement de dépense	25,00 \$	Vir. bancaire
François Noël	Formations (budgété)	1 925,83 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Matériaux pour œuvre d'art	371,61 \$	Vir. bancaire
Maxime Charland	Peinture et art	574,85 \$	Vir. bancaire
Marie-Pier	Aménagement paysager	75,00 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Visa
	Total des virements	16 055,38 \$	

2024-09-104

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté

5.2 ADOPTION RÈGLEMENT 213-2024 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2024-09-105

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte le règlement 213-2024, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité d'Aston-Jonction.

Adopté

5.3 ADOPTION POLITIQUE 009-2024 TOLÉRANCE ZÉRO

2024-09-106

Il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte la Politique 009-2024 relative à la Tolérance zéro contre toute forme de violence, toute forme de harcèlement psychologique ou sexuel et toute forme de discrimination, telle que présentée.

Adopté

5.4 NOMINATION PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO

2024-09-107

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique Tolérance zéro;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer deux personnes pour recevoir et prendre en charge les plaintes et les signalements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction mandate madame Christine Gaudet, mairesse et monsieur François Noël, directeur général et greffier-trésorier pour la gestion de la Politique Tolérance zéro.

Adopté

5.5 ADOPTION POLITIQUE 010-2024 REMBOURSEMENT

2024-09-108 Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par monsieur François Page et résolu,

QUE le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte la Politique 010-2024 relative au remboursement, telle que présentée.

Adopté

5.6 ADOPTION POLITIQUE 011-2024 RECONNAISSANCE

2024-09-109 Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire appuyé par madame Line Pellerin et résolu,

QUE le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte la Politique 011-2024 relative à la reconnaissance, telle que corrigée.

Adopté

5.7 ADOPTION POLITIQUE 012-2024 DONS ET COMMANDITES

2024-09-110 Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par monsieur François Page et résolu,

QUE le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte la Politique 012-2024 relative aux dons et commandites, telle que présentée.

Adopté

5.8 RÉSOLUTION 7^E PROGRAMMATION DE LA TECQ POUR INVESTIR LE MONTANT RESTANT SUR LA MISE À NIVEAU DES ÉGOUTS PLUVIAUX DE LA RUE DE COURVAL ET SUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX.

2024-09-111 **ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Line Pellerin appuyé par monsieur René St-Pierre et résolu

QUE la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **S'ENGAGE** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
2. **S'ENGAGE** à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
3. **APPROUVE** le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale

qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

4. **ATTESTE** par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
5. **S'ENGAGE** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
6. **S'ENGAGE** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera portée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

5.9 APPEL D'OFFRES : PANNEAU LUMINEUX

2024-09-112

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction souhaite se munir d'un panneau lumineux;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction désire lancer un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'un panneau lumineux ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Page
et résolu

QUE la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **APPROUVE ET ADOPTE** le document d'appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'un panneau lumineux au 1300 rue Principale ;
2. **DEMANDE** des soumissions sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ;
3. **DÉSIGNE** monsieur François Noël, directeur général, comme responsable de l'appel d'offre, et à ce titre, il est le représentant officiel de la municipalité auprès des soumissionnaires.

Adopté

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2024

Pour le mois de juillet il y a deux permis émis pour une valeur des travaux de 10 000\$.

Pour le mois d'août, il y a un permis émis pour une valeur des travaux de 0\$. Cependant, un certificat d'autorisation est émis au cours du mois d'août.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

On souligne que le fossé sur le bord du chemin de fer sur la rue Vigneault n'est pas fauché. Cette portion relève de l'entreprise Citadelle. Des démarches sont déjà entreprises.

Le fauchage fait par le Ministère des Transports n'a pas été bien fait. Des démarches sont faites avec cette instance pour corriger la situation.

On demande également à quel endroit sera installé la peinture réalisée lors du Jonction des Arts. Le tout sera installé au dépanneur dès qu'un système d'ancrage sera disponible.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-09-113

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par madame Line Pellerin
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 19 h 28.
Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

Christine Gaudet,
Mairesse

